

Barème applicable à compter du 01/01/2016 suivant TVA en vigueur à cette date

### HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

#### Pour locaux à usage d'habitation ou mixte professionnel et d'habitation:

##### **A la charge du mandant,**

7% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 8,40% TTC

##### **A partir de 5 lots principaux**

5% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 6,00% TTC

#### Pour locaux commerciaux :

##### **A la charge du mandant,**

8% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 9,60% TTC

##### **A partir de 5 lots principaux**

5% HT du montant des loyers encaissés sans les charges soit 6,00% TTC

#### Garantie des loyers impayés

Loyers impayés + Dégradations immobilières + Protection juridique 2,50% TTC

### HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE

125 € HT la prestation soit 150€ TTC

### BAREME TTC DES COMMISSIONS DE LOCATION

#### Pour les locaux à usage d'habitation ou mixte professionnel et d'habitation:

à la charge du bailleur 1 mois de loyer hors charges

à la charge du locataire 1 mois de loyer hors charges plafonné suivant décret n°2014-890 01/08/2014

Rappel plafond honoraires locataire / m2 surface habitable:

Zone très tendue = 12€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

Zone tendue = 10€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

Autres zones (la Creuse)= 8€/M2 pour visite; dossier et rédaction bail +3€/M2 pour état des lieux

#### Pour les locaux commerciaux ou professionnels:

à la charge du preneur 1 mois de loyer TTC sans charges

à la charge du bailleur 1 mois de loyer TTC sans charges

### FRAIS DE RELANCE

Frais de relance simple 0€ TTC

Frais de relance par lettre recommandée 10€ TTC

### BAREME DES COMMISSIONS SUR TRANSACTION

Commissions maximales à la charge de l'acquéreur applicables sur les transactions de :

immeuble / habitation / locaux commerciaux / fonds de commerce / pas de porte / locaux professionnels

/ terrains

minimum de perception		500 € HT	soit	600 € TTC
jusqu'à		11% HT	soit	13,20% TTC
de	15001 €	à 45 000 €	10% HT	soit 12,00% TTC
de	45001 €	à 90 000 €	8% HT	soit 9,60% TTC
de	90001 €	à 150 000 €	7% HT	soit 8,40% TTC
de	150 001 €	à 250 000 €	6% HT	soit 7,20% TTC
plus de	250 000 €	5% HT	soit	6,00% TTC

### HONORAIRES POUR ESTIMATION D'UN BIEN

Vacation horaire	l'heure:	41,67€ HT	soit	50€ TTC
Minimum de perception		150 € HT	soit	180€ TTC

### HONORAIRES ANNEXES

Autres prestations, vacation horaire	l'heure:	41,67€ HT	soit	50€ TTC
--------------------------------------	----------	-----------	------	---------

### HONORAIRES POUR EXPERTISE EN VALEUR VENALE D'UN BIEN

<u>Appartements</u>	A partir de	300€ TTC
<u>Maisons</u>	A partir de	500€ TTC